

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Robert NATALE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** Bernadette BAUMGARTNER, Bernard PATTAROZZI et Emmanuelle PY **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, et Jean Michel TALON

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lionel ROY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Thierry MARCJAN à Christian RAYOT, Claude MONNIER à Emmanuelle PY, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, et Jean-Michel TALON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2022	Le 1 ^{er} avril 2022	En exercice	50
		Présents	23
		Votants	29

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents, Bernadette BAUMGARTNER est désignée.

2022-03-17D – Budget Annexe Centre Aquatique – Budget primitif 2022
Rapporteur : Thomas BIETRY

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 3 mars 2022,

Vu les restes à réaliser et les différents résultats,

Le Budget Primitif concernant le budget annexe Centre Aquatique est voté par chapitre selon la réglementation de la M4.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2022 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

vu le coût de l'eau, l'électricité, le gaz, les produits de traitement et les analyses de l'eau, le matériel pour l'entretien courant des locaux, la remise en état de toutes les installations de sécurité, téléphonie, une somme de 446 090€ est à inscrire au chapitre 011.

vu le personnel affecté au centre aquatique, une somme de 570 250 € est à inscrire au chapitre 012.

vu le virement à la section d'investissement, une somme de 69 010.80 € est à inscrire au chapitre 023.

une somme de 2 250 € est à inscrire au chapitre 65.

vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, une somme de 19 500 € est à inscrire au chapitre 66.

une somme de 100€ est à inscrire au chapitre 67.

A la section de fonctionnement, en recettes :

vu le montant d'atténuation de charges, une somme de 3 000 € est à inscrire au chapitre 013.

vu le montant des ventes des différentes activités de l'année antérieure, une somme de 125 875€ est à inscrire au chapitre 70.

vu le montant F.C.T.V.A, une somme de 8 000 € est à inscrire au chapitre 74.

vu les soutiens versés, une somme de 970 325.80 € est à inscrire au chapitre 77.

A la section d'investissement, en dépenses :

↪ *Vu les frais d'étude pour le devenir du bassin et du parc extérieur, une somme de 60 000€ est à inscrire au chapitre 20.*

↪ *vu les restes à réaliser 2021 (711€)*

↪ *vu la remise en état de certaines installations, la mise en place d'un groupe froid, la somme de 217 411€ est à inscrire au chapitre 21.*

↪ *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 77 500€ est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

- ↳ vu le virement de la section de fonctionnement, la somme de 69 010.80 € est à inscrire au chapitre 021.
- ↳ vu l'emprunt à contracter, la somme de 250 000€ est à inscrire au chapitre 16.
- ↳ Vu le montant des dotations (affectation résultat et FCTVA), la somme de 214 670.44€ est à inscrire au chapitre 10.

Ainsi, le budget 2022 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 107 200.80 €	1 107 200.80 €	0 €
Investissement	533 681.24 €	533 681.24 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

De manière synthétique, détaillée:

Image synthétique du BP 2022 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	446 090.00 €
60222	Produits d'entretien	2 200€
60612	Energie – électricité	275 000€
60624	Produits de traitement	7 500€
60631	Fournitures d'entretien	5 500€
60632	Fournitures de petit équipement	9 000€
60636	Vêtements de travail	1 815€

6064	Fournitures administratives	1 000€	
611	Contrats de prestations	32 000€	
6135	Locations mobilières	7 000€	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	55 000€	
615231	Entretien et réparations voiries	8 200€	
61551	Matériel roulant	100€	
61558	Autres biens immobiliers	2 000€	
6156	Maintenance	15 000€	
6161	Assurance multirisques	2 720€	
6188	Autres frais divers	7 325€	
6232	Fêtes et cérémonies	1 390€	
6236	Catalogues et imprimés	2 500€	
6251	Voyages et déplacements	1 540€	
6262	Frais de télécommunication	4 000€	
627	Frais bancaires	250€	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300€	
6284	Redevances pour services rendus	1 750€	
6288	Autres services extérieurs	2 000€	
Chap. 012	Charges de personnel		570 250 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		69 010.80 €
Chap. 65	Autres Charges gestion courante		2 250 €
Chap. 66	Charges financières		19 500 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles		100€
Total des dépenses de fonctionnement			1 107 200.80 €

En recettes		
Chap. 013	Atténuations de charges	3 000 €
Chap.070	Ventes de produits à caractère sportif	125 875 €
Chap. 74	Dotations et participations	8 000 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	970 325.80 €
Total des recettes de fonctionnement		1 107 200.80 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	178 770.24 €
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	77 500 €
Chap. 20	Immobilisation incorporelles	60 000€
Chap. 21	Immobilisation corporelles dont	217 411 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	159 000 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	29 500 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €
2184	Mobilier	4 700 €
2188	Autres immobilisations corporelles	22 211€
Dont restes à réaliser 2021 pour info		711 €
Total des dépenses d'investissement		533 681.24 €



En recettes		
Chap. 106	Affectation du résultat	179 170.44 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	69 010.80 €
Chap. 16	Emprunts en euros	250 000€
Chap. 10	Dotations, fonds divers	35 500€
Total des recettes d'investissement		533 681.24 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Centre Aquatique pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Annexe : Vue préparatoire.

<p>Annexe : Résultat budgétaire d'Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>	<p>Le Président Christian RAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 27 AVR. 2022</p>	
<p>Le Président, Christian RAYOT</p>		

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/2022

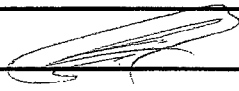
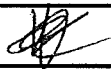
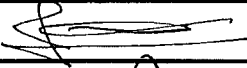
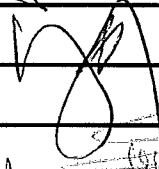


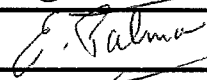

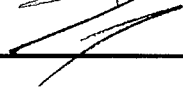
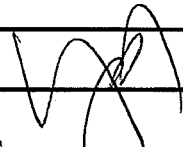
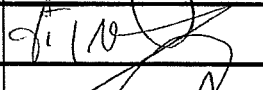
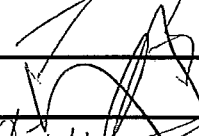

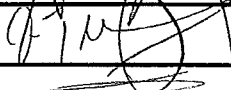


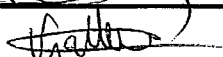
Présenté par Le PRESIDENT (1),
A Grandvillars, le 14/04/2022
Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Grandvillars, le 14.04.22
Les membres de l'assemblée délibérante (2),




ABDOUN-SONTOT Lounès	
ALEXANDRE Jacques	
BENJAMAA Martine	
BEQUILLARD Chantal	
BIETRY Thomas	
BOBILLIER Anne Catherine	
BOUR Daniel	
BRIKH Anissa	
CERF Bernard	
CHEVALIER Philippe	
CLAYEUX Catherine	
COURGEY Gilles	
CREPIN Catherine	
DAMOTTE Roland	
DINET Monique	
DUMORTIER Patrice	
DUPREZ Jean Jacques	
EL MOUSSAFER Imann	
FESSELET Gérard	
FREARD Vincent	
FRERY Daniel	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

GAILLARD Christian	
GUYON Sophie	
HAMLIL Hamid	
HOTTLET Jean-Louis	
HOUDELAT Michel	
KHELIFI Fatima	
LARCHER Sandrine	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	
MONNIER Anaïs	
MONNIER Claude	
NATALE Robert	
PALMA GERARD Emmanuelle	
PERRIN Gilles	
PETERLINI Nicolas	
PETITJEAN Fabrice	
PFHURTER Florence	
PHILIPPE Sophie	
PRENAT Annick	
RACINE Jean	
RAYOT Christian	
REY Virginie	
ROUSSE Frédéric	
ROY Lionel	
TALON Jean-Michel	
THOMAS Françoise	
TRELA Dominique	
VALLAT Pierre	
VIATTE Bernard	

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le (de l'original) 2022
ID : 090-249000241-20220414-2022_03_17D-BF

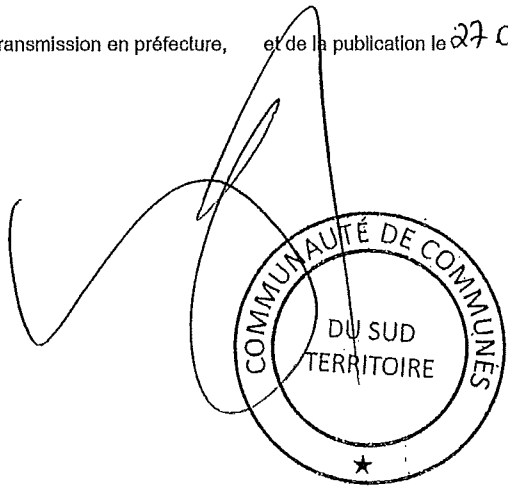


IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, et de la publication le 27 04.22


A. Belle &
22 04.22

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60006 - CENTRE AQUATIQUE (60006) / 2022

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le  le 29/04/2022 à 14:25
ID : 090-249000241-20220414-2022_03_17D-BF

	Exercice précédent				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Fonctionnement-Dépense								
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)								
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 771,84	1 771,84	100,00				
Total 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	1 771,84	1 771,84	100,00				
011 Charges à caractère général								
60222 Produits d'entretien	0,00	0,00	291,36	0,00		2 200,00	2 200,00	socodif 1000€-securingant 1 200€
60611 Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00				
60612 Énergie - Électricité	140 000,00	169 000,00	159 159,48	94,74		275 000,00	275 000,00	gaz estimation 192 000 € + elec 83 000€
60622 Carburants	200,00	1 000,00	0,00	0,00				
60624 Produits de traitement	12 500,00	12 500,00	5 062,08	40,50		7 500,00	7 500,00	chlore, flocculant, acide phylies (ocedis-CJFEC)
60631 Fournitures d'entretien	2 800,00	6 000,00	5 321,77	88,70		5 500,00	5 500,00	91,67
60632 Fournitures de petit équipement	9 000,00	9 000,00	10 323,92	114,71		9 000,00	9 000,00	100,00
60636 Vêtements de travail	1 500,00	6 700,00	6 248,12	93,26		1 815,00	1 815,00	27,09
6064 Fournitures administratives	200,00	200,00	1 908,44	954,22		1 000,00	1 000,00	500,00
611 Contrats de prestations de services	2 500,00	2 500,00	45 704,47	1 828,18		32 000,00	32 000,00	1 280,00
6135 Locations mobilières	3 200,00	3 200,00	25,20	0,79		7 000,00	7 000,00	218,75
615221 Entretien et réparations bâtiments publics	60 000,00	80 000,00	73 663,10	92,08		55 000,00	55 000,00	68,75
615231 Entretien et réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00		8 200,00	8 200,00	Teller gouvlion : 1320 € + Souffleur 150 € + Mirolo 2200€ + reprise enduit 11 000€+mitigeurs+dalles platond+tevision CTA+éclairage extérieur + analyses vibratoires entretien espaces verts ID VERDE marche
61551 Matériel roulant	0,00	2 000,00	1 400,21	70,01		100,00	100,00	5,00
61558 Autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 926,65	0,00		2 000,00	2 000,00	autolevuse devis 1058,23 ht + réparation cours d'année